

Ce document a pour objet de transmettre les informations juridiques intéressant les organismes de formation aux métiers du BTP.

La direction des Affaires juridiques et de la Vie institutionnelle (DAJVI) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

► RÉVISION DE QUATRE TITRES PROFESSIONNELS RELATIFS AUX MÉTIERS DU BTP

Arrêté du 6 février 2024 relatif au titre professionnel de chef de chantier gros œuvre

Arrêté du 6 février 2024 relatif au titre professionnel de conducteur de travaux aménagement finitions

Arrêté du 6 février 2024 relatif au titre professionnel de ferronnier

Arrêté du 6 février 2024 relatif au titre professionnel de métallier

Publication au Journal Officiel : 14 février 2024

Quatre titres professionnels relatifs aux métiers du BTP ont été révisés par quatre arrêtés publiés au Journal Officiel du 14 février 2024 :

- Titre professionnel de chef de chantier gros œuvre ;
- Titre professionnel de conducteur de travaux aménagements finitions ;
- Titre professionnel de ferronnier ;
- Titre professionnel de métallier.

► Titre professionnel de chef de chantier gros œuvre

Le titre professionnel de chef de chantier gros œuvre est révisé. Il est enregistré dans le RNCP sous le même intitulé pour une durée de cinq ans à compter du 20 avril 2024. Il est classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles et dans le domaine d'activité 232p (code NSF).

Il est constitué des trois blocs de compétences suivants :

1. Gérer et coordonner un chantier de gros œuvre ;
2. Superviser les travaux du gros œuvre ;
3. Manager les équipes de production gros œuvre.

Ils sont sanctionnés par des certificats de compétences professionnelles (CCP).

► Titre professionnel de conducteur de travaux aménagement finitions

Le titre professionnel de conducteur de travaux aménagement finitions est révisé. Il est enregistré dans le RNCP sous le même intitulé pour une durée de cinq ans à compter du 7 mai 2024. Il est classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles et dans le domaine d'activité 233 (code NSF).

Il est constitué des trois blocs de compétences suivants :

1. Elaborer des réponses aux consultations de travaux de plusieurs spécialités en aménagement finitions ;
2. Préparer et organiser des chantiers de plusieurs spécialités en aménagement finitions ;
3. Conduire les travaux de chantiers de plusieurs spécialités en aménagement finitions.

Ils sont sanctionnés par des certificats de compétences professionnelles (CCP).

► Titre professionnel de ferronnier

Le titre professionnel de ferronnier est révisé. Il est enregistré dans le RNCP sous le même intitulé pour une durée de cinq ans à compter du 2 mai 2024. Il est classé au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles et dans le domaine d'activité 254v (code NSF).

Il est constitué des deux blocs de compétences suivants :

1. Réaliser des ouvrages métalliques plans ;
2. Réaliser des ouvrages de ferronnerie.

Ils sont sanctionnés par des certificats de compétences professionnelles (CCP).

► Titre professionnel de métallier

Le titre professionnel de métallier est révisé. Il est enregistré dans le RNCP sous le même intitulé pour une durée de cinq ans à compter du 24 juillet 2024. Il est classé au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles et dans le domaine d'activité 254s (code NSF).

Il est constitué des trois blocs de compétences suivants :

1. Réaliser des ouvrages métalliques plans ;

2. Réaliser des ouvrages métalliques tridimensionnels ;
3. Poser et installer des ouvrages métalliques.

Ils sont sanctionnés par des certificats de compétences professionnelles (CCP).